ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 30463

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés que soulève le statut des entreprises du paysage. Le secteur, qui compte 12 000 entrepreneurs et 43 000 salariés, est rattaché à la protection sociale agricole. A ce titre, les entrepreneurs du paysage siègent aux conseils d'administration des caisses de mutualité sociales agricoles ainsi que des caisses de retraite et de prévoyance du régime agricole. Or, dans le même temps, les salariés de ces entreprises sont affiliés aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics, ce qui présente des inconvénients en termes de coûts et de complications administratives. C'est pourquoi l'Union nationale des entrepreneurs du paysage demande depuis longtemps à ce que les entreprises de travaux agricoles et paysagistes, relevant à titre principal du régime d'assurance sociale agricole, soient exclues du champ d'application de la caisse des congés payés du bâtiment et des travaux publics. Il s'est récemment engagé à étudier, en liaison avec les services du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, les possibilités de remédier à cette situation en modifiant, par voie réglementaire, les dispositions concernées du code du travail. Aussi, il souhaite savoir quel est l'état d'avancement de ce dossier et dans quel délai des mesures pourraient être prises.

Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Dupont
Circonscription : Corrèze (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30463
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9543
Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4437